



DONDELANGE  
KEHLEN  
KEISPELT MEISPELT  
NOSPELT OLM

Service : Service technique  
Dossier suivi par : Chantal Brever  
T. 30 91 91-505  
F. 30 91 91-500  
[technique@kehlen.lu](mailto:technique@kehlen.lu)

## AVIS AU PUBLIC

### EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9 point 2. alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIDERO a reçu l'autorisation pour l'exploitation de deux palans à chaîne de la marque Pfeiffer, du type Rhino/Rhino, avec les numéros de séries 192217/192197 sur chariot porte palan REMA, du type 0924001 avec le numéro de série 46609-20135 à Keispelt, numéro cadastral 95/3097 section E de Keispelt et Meispelt commune Kehlen.

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3A/2022/4864/173 du 12 décembre 2022 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 09 février 2023 au 24 février 2023 inclus.

Le Bourgmestre,  
Eischen Félix

Kehlen, le 09 février 2023



Le Secrétaire,  
Haas Marco

27/02/2023